

“ Un brevet, des souvenirs, des compétences : le BAFA, c'est bien plus qu'une formation ! ”

# PASSE TON BAFA AUX CEMÉA

Le **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est accessible **dès 16 ans**.

Il permet d'encadrer, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents dans des **centres de loisirs et des colonies de vacances**.

C'est une formation courte, en **3 étapes**, ouverte à toutes et à tous sans conditions de diplôme ou d'expérience.



## LES + DU BAFA

Obtenir un **JOB** d'été pour financer mes études

Valoriser mon envie de prendre des responsabilités

Obtenir un véritable atout pour parcoursup

Prendre confiance en moi et oser m'exprimer

Possibilité de faire des séjours à l'étranger

**Vivre une expérience de vie collective que je n'oublierai jamais !**

Témoignages et interviews  
d'anciens stagiaires



#1

## La Formation Générale

Se préparer à animer des activités, connaître les publics, leurs besoins et travailler en équipe. Elle est l'occasion de **te projeter dans ta future position d'animateur.ice**.

**Durée : 8 jours**

# #3 étapes

pour ton BAFA

#2

## Le stage pratique

Elle s'effectue **en accueil de loisirs, en séjour de vacances ou en accueil de scoutisme** déclarés auprès du ministère. C'est une mise en situation réelle sur le terrain.

**C'est à toi de trouver un stage** cependant, les Ceméa et les équipes de formation pourront t'aider et te conseiller à la fin de ta formation générale.

**Durée : 14 jours**

## L'approfondissement ou la qualification

**Consolider et enrichir les apprentissages** de la formation générale et du stage pratique par un thème choisi.

Des qualifications sont disponibles, elles durent deux jours de plus (ex : surveillant de baignade).

**Durée : 6 à 8 jours**

**Infos et prochaines sessions dans la région**



cemea-formation.com  
04 67 50 46 00  
accueil@cemea-occitanie.org

## Comment financer mon BAFA ?

**Des dispositifs existent pour t'aider à financer ton BAFA !**

Ces aides peuvent être nationales, régionales et départementales. Tu peux te renseigner auprès de la CAF, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la MSA, de la mission locale, des comités d'entreprises, de France Travail, de ta commune, les organisateur.ices d'accueil collectif de mineur.es, etc.

**Bon à savoir : Vous pouvez obtenir une aide de 200€ de la CAF une fois vos trois étapes finalisées !**